

AUGMENTATION DES TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ DE 10%, DU JAMAIS VU DURANT L'ÉTÉ !

Un nouveau coup dur pour le pouvoir d'achat...

Après une première augmentation en février 2023 de 15%, ce mardi 18 juillet 2023, le gouvernement annonce une nouvelle hausse des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE). C'est un bond de 10 % au 1er août qui s'appliquera sur les factures de chaque usager dans le cadre de la sortie progressive du « bouclier tarifaire ».

Pourtant, ces mesures temporaires et coûteuses ont conduit à creuser la dette publique de 24 Md€ en 2022 et prévoient pour l'ensemble du dispositif sur 2022 et 2023 un montant de plus de 50Md€ sans s'être attaquer aux racines du problème (indexation du tarif à partir de prix de marchés que la FNME-CGT dénonce depuis 2004). Ces sommes faramineuses n'ont servi en fait qu'à soutenir les absurdités des logiques libérales, en particulier les fournisseurs privés et leurs actionnaires, et autres spéculateurs. Pourtant, si ces marchés deviennent incontrôlables, c'est en partie parce qu'il se nourrissent de pénuries savamment entretenues par l'absence de planification par les pouvoirs publics alors que la transition énergétique demande des efforts particuliers et échelonnés dans les moyens de production pilotable et les infrastructures de transport et raccordements.

Après la suppression des tarifs réglementés de vente du gaz au 1er juillet (TRVG), de nombreux usagers de l'électricité et du gaz sont confrontés à de réelles difficultés pour payer leur facture énergétique. La tendance haussière des foyers en précarité énergétique est malheureusement confirmée : + 5% en 2022 touchant particulièrement les jeunes de 18-34 ans. Dans la même période, les interventions de coupure de fourniture ou de réduction de puissance pour impayés sont passées de 702 000 à 767 000 interventions.

Face à l'urgence sociale, la FNME-CGT revendique la garantie du droit d'accès à l'énergie, l'interdiction des coupures d'énergie, et rappelle que l'énergie est un bien vital de première nécessité.

La FNME-CGT conteste une telle augmentation et exige :

- **Le maintien et la construction du TRVE** qui doit refléter les coûts complets de production, de transport, de distribution et de commercialisation en intégrant les besoins d'investissements pour renouveler les infrastructures ;
- **Le retour du TRVG et accès au TRVE** pour tous : usagers domestiques, collectivités, bailleurs sociaux, TPE-PME, artisans ;
- **L'instauration d'un taux unique de TVA à 5,5% pour ce produit** de première nécessité.





L'ensemble de la population a déjà eu un redressement sur ses factures en ce début d'année 2023, il ne serait pas supportable qu'elle subisse une nouvelle hausse des tarifs de l'électricité et que l'Etat se satisfasse de l'augmentation de la fracture sociale, tout comme de l'inflation des produits dérivés, qui en découlera.

Les principes constitutifs de service public sont un enjeu de cohésion, qui doivent protéger les populations les plus fragiles des impacts des crises qu'elles soient énergétiques, sanitaires ou climatiques en maintenant l'activité économique sur l'ensemble de nos territoires.

La FNME-CGT revendique aussi la mise en œuvre des propositions issues de son Programme Progressiste de l'Énergie avec la sortie immédiate du marché et le renforcement de la maîtrise publique sur l'élaboration et le contrôle des tarifs de l'énergie !